

Séance publique du 13 décembre 2004

Délibération n° 2004-2359

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Gerland - Implantation du siège de l'Institut national de recherche pédagogique - Lots n° 1, 2, 10 et 12 - Autorisation de signer les avenants aux marchés de travaux**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'opération de construction du siège de l'Institut national de recherche pédagogique (INRP) à Lyon-Gerland, inscrite au contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 pour le volet enseignement supérieur et recherche, est dans sa phase de travaux depuis décembre 2003. La réception de l'ouvrage est prévue pour le mois de janvier 2005.

Par délibérations n° 2003-1481, 2003-1561, 2004-1650 et 2004-2054, respectivement en date des 20 octobre, 24 novembre 2003, 26 janvier et 12 juillet 2004, le Conseil a autorisé monsieur le président à signer les marchés de travaux et tous les actes contractuels y afférents.

Au cours du deuxième semestre des travaux, il est apparu nécessaire de réaliser des prestations supplémentaires, soit à la demande du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre ou du contrôleur technique, soit en raison d'aléas et d'imprévus sur le chantier.

Ces prestations modificatives ou supplémentaires sont les suivantes :

N° lot par entreprises	Nature des prestations supplémentaires
- lot n° 1 - gros oeuvre Campenon Bernard Région	réalisation des carottages de diamètres 350 dans le voile béton de la galerie pour passage des fluides, aménagement de la terrasse du local gardien : - sablage du dallage béton y compris protection des ouvrages adjacents, - réalisation de joints sciés formant imitation dalles protection de surface hydrofuge anti-pollution des voiles extérieurs coulés en place, protection anti-poussière des voiles béton blancs intérieurs, élévatoire, mise en œuvre d'un muret pour la clôture du bâtiment y compris couverture en béton et fondations
- lot n° 2 - couverture étanchéité SMAC Aciéroid-Bourgeois	suppression de la ligne de vie, remplacée par la mise en place de potelets d'ancrage définitifs, permettant d'assurer la mise en sécurité individuelle de personnes pour des interventions de durée inférieure à 24 heures, fixations dans la dalle béton avant la réalisation du pare-vapeur

- lot n° 12 - carrelage-faïence
Rhodanienne de carrelage

Ces travaux et prestations feront l'objet d'avenants détaillés ci-dessous :

N° lot	Libellé	N° marché	Montant initial du marché (en € HT)	Montant actuel du marché (en € HT)	Montant de l'avenant (en € HT)	Nouveau montant du marché (en € HT)	% d'augmentation du présent avenant	% d'augmentation par rapport au montant initial
1	gros œuvre	030614B	1 306 070,00	1 352 215,20	67 068,08	1 419 283,28	5,14 %	8,67 %
2	couverture-étanchéité	040861P	122 834,44	126 885,44	5 250,33	132 135,77	4,27 %	7,57 %

10	électricité, courants forts et faibles - VDI	030621J	606 982,59	645 533,12	11 175,38	656 708,50	1,84 %	8,19 %
12	carrelage- faïence	030623L	47 471,73	47 471,73	5 093,72	52 565,45	10,73 %	10,73 %

Le montant de l'opération reste inchangé, soit 7 676 353 € TTC.

Les passations des avenants des lots n° 1 : gros œuvre, n° 2 : couverture-étanchéité, n° 10 : électricité courants fort et faible-VDI et n° 12 : carrelage-faïence, ont obtenu un avis favorable de la commission permanente d'appel d'offres les 30 juillet, 22 octobre et 29 octobre 2004 ;

Vu lesdits projets d'avenants ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 19 et 118 du code des marchés publics ;

Oui l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve pour l'opération de réalisation du siège de l'INRP les avenants suivants :

- lot n° 1 - gros-œuvre - Campenon Bernard Région pour un montant de 67 068,08 € HT,
- lot n° 2 - couverture-étanchéité - SMAC Aciéroid-Bourgeois pour un montant de 5 250,33 € HT,
- lot n° 10 - électricité, courants forts, courants faibles, VDI-ETDE pour un montant de 11 175,38 € HT,
- lot n° 12 - carrelage-faïence - Rhodanienne de carrelage pour un montant de 5 093,72 € HT.

2° - Autorise monsieur le président à signer ces avenants aux marchés de travaux et tous les actes contractuels y afférents.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée les 26 avril 2002 et 7 avril 2003 pour la somme globale de 7 676 353 € TTC en dépenses et 3 560 800 € TTC en recettes et sur les crédits inscrits et à inscrire - exercices 2004 et suivants - compte de tiers 458 151 - fonction 23 - centre budgétaire 1 230 - centre de gestion 1 230 - opération n° 0572.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,